
MAIRIE
DE
LA CHAPELLE-HUGON
18150

☎ : 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

ORDRE DU JOUR

Nombre de membres légal : 11
Présents à la séance : 9
Convocation du 4 avril 2026

Le 10 mars 2026, à 18h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Hugon, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain COURZADET, le maire.

Etaient présents : Mmes ROUCHWARGER, DREAN, DOUSSOT, MAGNON et Mrs GRAILLOT, SANTINI, COTET, LEMAIRE, COURZADET

Etaient absents : Grégory CONSTANT (excusé), Cindy SEMENCE-LOUIS donne pouvoir à Michèle ROUWCHARGER

Secrétaire de séance : Michèle ROUCHWARGER

1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 20 mars 2026.

2 – Compte Financier Unique 2025

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépense	→ 321 234.05 €
Recettes	→ 344 403.30 €
Résultat	→ 23 169.25 € d'excédent

Résultats antérieurs : 248 439.67 €

Résultat cumulé : 271 608.92 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépense	→ 68 446.01 €
Recettes	→ 37 856.25 €
Résultat	→ 30 589.76 € déficit

Résultats antérieurs : 18 978.51 €
Résultat cumulé : 49 568.27 €

BILAN GENERAL FIN D'EXERCICE 2025 :

Après la présentation du dossier et les échanges avec les membres du conseil municipal, le maire confie la présidence de la séance à la première adjointe afin de procéder au vote. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le CFU 2025 présenté.

3 – Affectation des résultats

Affectation résultats :

Compte tenu des résultats de l'exercice 2025 : 271 608.92
Les membres du conseil décident d'affecter ce résultat comme suit :

En section de fonctionnement :

- est porté au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) en recette 231 194.65 €

En section investissement :

- est porté au compte 1068 en recette d'investissement la somme de 40 414.27 €
- est porté au compte 001 en dépense d'investissement la somme de 49 568.27 €

4 – Vote des Taux des Taxes

Le maire présente un point sur les taux des taxes locales. La situation financière de la commune restant en excédentaire, il n'est pas envisagé d'augmenter les taux pour cette année. Il est toutefois précisé que le niveau d'épargne diminue progressivement en raison de la hausse continue des charges obligatoires, notamment les contributions aux structures intercommunales.

Pour l'année 2026, après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux des taxes locales, le résultat cumulé de 2025 permettant d'envisager sereinement l'exercice à venir.

5 – Délibération Fongibilité des Crédits

La fongibilité des crédits permet à la collectivité d'autoriser le maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de celle-ci.

Le maire propose la mise en place de ce dispositif afin de faciliter la gestion budgétaire et d'éviter de devoir réunir le conseil municipal pour des décisions modificatives répétées.

Ainsi, pour l'exercice considéré, cette fongibilité s'élève à 32 125.05 € en section de fonctionnement et à 11 156.10 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place de la fongibilité des crédits de chapitre à chapitre pour chacune des sections.

6 – Vote du Budget Principal 2026

Le maire présente au conseil municipal le projet du budget primitif pour l'année 2026. Un exemplaire des documents budgétaires a été transmis à chaque conseiller(ère) dans les délais réglementaires.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de : 569 298€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de : 198 316.27€.

Le budget total pour l'exercice 2026 s'élève ainsi à 767 614.27 €.

Le maire invite les membres du conseil municipal à formuler, le cas échéant, leurs observations ou demandes de précisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget 2026 à l'unanimité.

7 – Délibération délégués titulaire SMAEP Vallée de Germigny

Les délégués titulaire auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SMAEP) sont : Madame Michèle ROUCHWARGER et Monsieur Bertrand LEMAIRE. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

8 – Délibération CCID

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à la suite des récentes élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. A cet effet, une liste de 24 noms doit être proposées aux service de l'Etat, dont 10 conseillers municipaux, le maire étant désigné d'office.

9 – Délibération référent déontologue

Les membres présents ont délibéré sur la désignation d'un référent déontologue pour les élus. Le conseil municipal a décidé de désigner Monsieur Franck DURUISSEAU comme référent déontologue pour les membres du conseil municipal.

Le référent, ayant un statut vacataire, sera rémunéré par la commune conformément à la réglementation en vigueur.

La nomination a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

10 – Véolia

Le conseil municipal a examiné une convention proposée par Véolia concernant la maintenance et le contrôle technique des poteaux incendie municipaux.

Cette convention prévoit :

- ◆ une visite annuelle des prises d'incendie raccordées au réseau d'eau potable,
- ◆ un contrôle tous les 3 ans des débits et de la pression,
- ◆ la réalisation d'un compte rendu annuel,
- ◆ l'exécution des travaux éventuels sur ces équipements.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer cette convention.

11 – Délibération cotisation CAUE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme de l'Environnement (CAUE) pour un montant de 50 €, selon le barème des cotisations pour les communes de 201 à 500 habitants.

12 – Dossiers en cours

- ◆ Le maire présente le « Tour du Cher » qui aura lieu sur notre commune de 13h30 à 14h30 le 16 mai 2026 et demande des volontaires pour la sécurité.
- ◆ Pour info les panneaux agrivoltaiques des Auvergnats : dossier annulé et Trézy en cours de négociation avec Enedis.
- ◆ Séminaire des correspondants Défense, Monsieur le maire s'y rendra.
- ◆ Feu d'artifice de la fête Patronale, présentation du devis et validation.
- ◆ Réhabilitation des locaux administratifs, dossier en cours attente retour du CIT (Centre Ingénierie des Territoires).
- ◆ Commémoration du 8 mai, une invitation sera envoyée aux élèves scolarisés à La Chapelle-Hugon.
- ◆ Les aînés, une enquête a été envoyée pour choisir entre un repas ou conserver le goûter avec colis de Noël.
- ◆ Lancement d'une couveuse entreprise « Solen Angel » par la CDC Des Portes du Berry avec permanence tous les 2^{ème} lundi de chaque mois de 14h à 17h.

13 – Questions diverses

- ◆ Bertrand LEMAIRE, 2^{ème} adjoint, demande si possibilité de repeindre les noms du monument aux morts.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 22 Mai 2026
A 19h

Secrétaire de séance,
Michèle ROUCHWARGER



Le Maire,
Alain COURZADET

